

France Galop lance son plan d'économies



En raison de la diminution des paris à nombre de courses constant, France Galop et le Cheval Français ont annoncé un plan d'économies de 50 millions d'euros. Photo Scoopdyga.com

SPORT

La société de courses vise 13 millions de charges en moins dans les cinq ans.

Philippe Bertrand
pbertrand@lesechos.fr

Comme souvent ses jockeys, France Galop se met à la diète. Hier, la société mère des courses de galop a annoncé, suite à un conseil d'administration, un plan d'économies de 13 millions d'euros annuels. Un plan qui prendra son plein effet dans 4 à 5 ans et qui devra être validé d'ici à la fin du mois par le comité (une instance qui joue un peu le rôle d'un conseil de surveillance) ainsi que par les représentants du personnel.

Cette mesure fait suite au rapport remis fin juillet aux deux ministères de tutelle, l'Agriculture et le Budget, par le comité stratégique de la filière hippique qui réunissait les sociétés mères, France Galop et le Cheval Français, pour le trot, le PMU, grand argentier, ainsi que les pouvoirs publics. Ce rapport a conclu à la nécessité pour les deux promoteurs de courses d'effectuer 50 millions d'économies. La raison : le risque d'un effet de ciseaux entre, d'une part, la baisse des reversesments du PMU (aujourd'hui 865 millions d'euros), en raison de la diminution des paris à nombre de courses constant, et, d'autre

part, la hausse des charges, provoquée, notamment, par le passage de la TVA appliquée aux éleveurs de 5,5 % à 19,6 % et la rénovation de l'hippodrome de Longchamp à Paris (environ 100 millions d'euros).

France Galop envisage trois types de mesures. D'abord, le non-remplacement des départs en retraite, pour moins d'une centaine de postes, dans les hippodromes – notamment les trois situés à l'ouest parisien (Longchamp, Auteuil, Saint-Cloud) –, et au siège de Boulogne-Billancourt. France Galop emploie 500 personnes au total. Ensuite, des économies de fonctionnement dans les centres d'entraînement de Chantilly, Maisons-Lafitte (« lourdement déficitaire ») et Deauville. Enfin, la vente du siège. Selon le président, Bertrand Bélinguer, « aucun plan de départs volontaires n'est prévu ».

Pour atteindre la somme de 50 millions d'euros de baisse des charges préconisée pour la filière, le Cheval français devra faire des efforts similaires. L'optimisation des coûts touchera aussi les structures communes aux deux sociétés de courses comme le Pari mutuel hippodrome (PMH) et le Groupement technique des hippodromes parisiens (GTHP). Les chaînes de télévision d'Equidia, dont le PMU est l'opérateur, devront aussi faire des efforts. Quant au PMU lui-même, il a pris les devants, en décrétant le gel des effectifs et en réalisant 10 millions d'économies en 2013. ■

En dix ans, le mécénat s'est installé dans les entreprises

- La loi Aillagon a envoyé un signal positif aux initiatives privées.
- Reste à encourager encore davantage le mécénat des particuliers.

PHILANTHROPIE

Martine Robert
mrobert@lesechos.fr

Aujourd'hui et demain, un colloque du ministère de la Culture dresse le bilan des dix ans de la loi Aillagon sur le mécénat, une loi qui a donné naissance au dispositif fiscal le plus attractif au monde. Un bilan très positif, malgré les menaces régulières pesant sur les avantages fiscaux qui chaque fois inquiètent les donateurs. « Le mécénat est entré dans les mœurs ; d'ailleurs, il y a peu de lois que l'on célèbre, et la Poste va jusqu'à émettre un timbre à cette occasion ! », se félicite son auteur, Jean-Jacques Aillagon.

En dix ans, « le secteur s'est profondément professionnalisé, tant du côté des donateurs que des bénéficiaires », constate Jean-Jacques Goron, délégué général de la Fondation BNP Paribas. Catherine Ferrant, déléguée générale de la Fondation Total, soulignait lors des assises de l'Admical en avril dernier que ce texte a permis aux fondations privées « d'apprendre à travailler avec les pouvoirs publics pour être des incubateurs d'innovation sociale ». La fondation du groupe pétrolier a ainsi été appelée à rejoindre le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Et de nombreux projets sont désormais coconstruits entre les entreprises, les associations, les institutions, les collectivités territoriales et le gouvernement.

« Pendant des siècles, l'histoire de la philanthropie française a été liée à celle de l'Eglise, et l'Etat s'est toujours montré méfiant, contrôlant les communautés religieuses, puis les fondations », observe Robert Fohr, chef de la mission mécénat au ministère de la Culture. « La loi Aillagon a envoyé à la société civile un signal positif d'incitation à l'initiative privée, en même temps que Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, déclarait que l'Etat n'avait pas le monopole de l'intérêt général », poursuit-il.



« Le mécénat est entré dans les mœurs », se félicite Jean-Jacques Aillagon, l'auteur du texte de loi. Photo Pierre Verdy / AFP

Depuis, un pas supplémentaire a été franchi avec la création du fonds de dotation, dispositif plus libéral, non assujéti à une autorisation de l'administration.

Dans le domaine culturel, malmené par la crise, le mécénat d'entreprise reste l'un des principaux contributeurs (500 millions d'euros par an). « Nos collections nationales se sont considérablement enrichies grâce aux entreprises mécènes. L'Etat a pu réaliser ces dix dernières années 67 acquisitions majeures au profit des musées qui irriguent notre territoire », rappelait récemment Aurélie Filippetti, ministre de la Culture.

Mobiliser les PME

L'avantage spécifique mis en place pour les « trésors nationaux », proposant une déduction fiscale de 90 % pour les sociétés mécènes, a permis de conserver des chefs-d'œuvre sur le territoire français, tel « La Fuite en Egypte » de Nicolas Poussin acquis par Le Louvre avec l'aide de 17 entreprises. Jean-Jacques Aillagon propose que ce dispositif soit étendu à l'entretien d'une dizaine de monuments

emblématiques comme Versailles, Fontainebleau, le Panthéon, le palais des Papes, la Cité de Carcassonne, le Mont-Saint-Michel...

« Ces monuments appellent des travaux massifs qui prendront un temps fou si on se contente des crédits publics. Et ce mécénat permettrait à l'Etat d'aider davantage des édifices plus modestes », observe-t-il. De quoi aussi mobiliser davantage les PME, à côté d'opérations d'envergure comme celles menées par Vinci à la Galerie des glaces de Versailles ou par la Fondation Total pour les Arts de l'Islam au Louvre.

Les avantages fiscaux de la loi

Les entreprises mécènes bénéficient d'une réduction fiscale de 60 % à imputer directement sur l'impôt société dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes (report possible sur cinq ans). Les particuliers philanthropes bénéficient eux d'une réduction d'impôt de 66 % de leur versement, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans). Ce dispositif, complété par la loi Tepa en 2007, permet de déduire de son ISF, dans la limite de 50.000 euros, 75 % des dons versés.

Un triplement des dons en dix ans

- Plus de 32.000 entreprises et 5,4 millions de foyers fiscaux utilisent les avantages de cette loi, contre respectivement 2.000 et 1,1 million en 2002.
- Les entreprises ont apporté 1,4 milliard d'euros en 2012 (1,9 milliard en incluant les actions non défiscalisées) et les particuliers 1,85 milliard. En dix ans, on est ainsi passé de 1 à 3 milliards de dons.
- Selon l'Admical, le tiers des entreprises sont aujourd'hui mécènes, contre le quart en 2006 et les PME de moins de 100 salariés sont les premières à s'engager.

L'acte II du mécénat, passera aussi par la générosité des particuliers, selon Guillaume Cerutti, ancien collaborateur de Jean-Jacques Aillagon. Le PDG de Sotheby's France plaide pour davantage de reconnaissance de la part de l'Etat, alors que plusieurs projets de donations et de fondations d'art contemporain ont échoué. « faute de réactivité ou d'engagement suffisants des pouvoirs publics ». Le développement des plates-formes de financement participatif devrait favoriser cet élan privé : le Louvre a ainsi acquis un chef-d'œuvre de Cranach. ■

Les fondations, vecteurs d'innovation

Véritables laboratoires, les fondations investissent tous les domaines. De nouvelles alliances public-privé sont encore en gestation.

Fin 2007, la France comptait 1.452 fondations. Fin 2012, elle recensait 3.220 fondations et fonds de dotation. Non seulement ces structures se sont multipliées, mais encore elles n'ont cessé d'élargir leur champ d'intervention. Défrichant des terrains inexplorés par l'Etat ou les collectivités locales, elles sont devenues des laboratoires d'innovation où la prise de risque est revendiquée. Leurs appels à projets favorisent la remontée d'idées avec un effet de levier indéniable.

Dans les fondations des multinationales, les plus généreuses, les bonnes pratiques s'échangent d'un pays à l'autre, surtout en matière de solidarité internationale, domaine investi par 79 % des groupes du CAC 40, selon l'Admical. « Le mécénat permet de donner du sens à nos métiers, d'en faire comprendre la complexité, de nouer des relations de confiance avec les acteurs de terrain, de fédérer les salariés », observe Catherine Ferrant, déléguée générale de la Fondation Total, investie notamment dans un programme mondial de santé publique avec l'Institut Pasteur. La Fondation Carrefour, de son côté, a mis en place des circuits de collecte de pro-

duits à date de péremption courte, et est devenue une association sur laquelle s'appuie le quai d'Orsay lors des crises sanitaires dans le monde. La Fondation RAJA-Danièle Marcovici du nom de la présidente du groupe d'emballage Raja, a choisi pour sa part de soutenir la lutte contre les injustices faites aux femmes aux quatre coins de la planète.

Nouvelle philanthropie

« Think global, act local » : les fondations ne négligent pas l'échelon de proximité. « Aéroports de Paris ne peut être un îlot de prospérité dans un océan de pauvreté », soulignait, lors d'un récent colloque du Centre français des fondations, Didier Hamon, secrétaire général d'ADP. La fondation du groupe aéroporuaire apporte ainsi son aide à des jeunes des banlieues, non seulement en matière de formation, mais aussi d'aide au logement et de transport. La Fondation KPMG France, avec l'Agence pour la diversité entrepreneuriale, met en relation TPE et grands groupes, afin d'aider ces entrepreneurs à s'insérer dans le circuit d'achat de ces grands comptes.

Dans le domaine éducatif, la Fondation Cultura monte des ateliers de loisirs culturels animés par ses salariés dans les épiceries solidaires, la Fondation Clément (groupe de distribution Bernard Hayot)

3.220

STRUCTURES DE MÉCÉNAT dont 1998 fondations et 1222 fonds de dotation.

passé des commandes artistiques et monte des expositions pour dynamiser la scène antillaise, tandis que la Fondation Culture & Diversité (Fimalac) permet à des élèves de ZUP d'intégrer des écoles supérieures d'art.

Nul doute que le mécénat d'entreprise évolue encore. « Une nouvelle philanthropie se dessine à l'échelle mondiale, du don classique à l'investissement, avec prise de participation dans des entreprises sociales », constate Virginie Seghers, fondatrice du cabinet Prophil. « Pour les mécènes, cela participe de leur réputation, valorise leurs savoir-faire, renforce l'affectivité sociétatis des clients et partenaires. Pour les bénéficiaires, il s'agit d'imaginer des alliances créatrices de valeur partagée, de s'inscrire dans l'économie collaborative. » Ces évolutions sont facilitées par l'arrivée d'une génération de mécènes sensibilisés à la culture anglo-saxonne, plus prompts à agir dans une perspective d'efficacité et à appliquer les règles de gestion de l'entreprise aux organisations d'intérêt général qu'ils soutiennent. — M. R.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ PHOTO DANS CONNAISSANCE DES ARTS PHOTO

CONNAISSANCE DES arts photo

LA PHOTO LATINO À LA FONDATION CARTIER
LE MONDE DE SALVADOR À LA MEP
DEPARDON AU GRAND PALAIS
MARK COHEN AU BAL

ET BLUMENFELD CRÉA LA PÉANNE

disponible en kiosque et sur WWW.CONNAISSANCEDESARTS.COM